

Québec, le 12 juillet 2011

Madame Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés
5^e étage, secteur 700
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5W5

**Objet : Projet de loi n^o 22 – Loi modifiant le Code civil concernant
certains cas de résiliation du bail d'un logement**

Madame la Ministre,

Le Protecteur du citoyen prend connaissance de l'ensemble des projets de loi et des projets de règlement qui sont présentés à l'Assemblée nationale ou publiés à la *Gazette officielle du Québec*. Lorsqu'il l'estime nécessaire, il intervient en vertu de l'article 27.3 de sa loi constitutive, qui lui confère le pouvoir d'appeler l'attention d'un dirigeant d'organisme ou du gouvernement sur les réformes législatives, réglementaires ou administratives qu'il estime conformes à l'intérêt général.

J'ai ainsi pris connaissance du projet de loi n^o 22, Loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation du bail d'un logement, que vous avez présenté à l'Assemblée nationale le 3 juin 2011.

Les nouvelles dispositions du projet de loi n^o 22 sont positives pour les citoyens puisqu'elles permettent de clarifier les règles applicables dans les cas de résiliation de bail autorisé par les articles 1939, 1974 et 1974.1 du Code civil du Québec. Ce projet de loi apporte des clarifications pertinentes tout en préservant la liberté contractuelle entre les parties qui pourront toujours négocier le montant de l'indemnité à verser pour obtenir la résiliation du bail.

À mon avis, les locataires, et particulièrement les personnes âgées qui sont souvent vulnérables aux comportements frauduleux ou mal intentionnés de certaines personnes, seront dorénavant mieux protégés puisqu'il n'y aura plus d'ambiguïté dans les règles applicables et que l'impact financier pourrait être réduit substantiellement. C'est pourquoi le Protecteur du citoyen accueille favorablement ce projet de loi.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La protectrice du citoyen,



Raymonde Saint-Germain

- c. c. M^{me} Line Bérubé, sous-ministre de la Famille et des Aînés
M^{me} Nancy Ford, secrétaire de la Commission des relations avec les citoyens
M^{me} Catherine Gréas, secrétaire de la Commission des institutions